Projet de service

VAL DES COCCINELLES

ASBL

Une histoire de désirs

Avec le soutien de

Wallonie

AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap

Commune de Rixensart

Avec le soutien de la

Wallonie

Le Brabant wallon

L'INNER WHEEL DE GENAPPE-VILLERS-LA-VILLE

District 217

Rotary Club GENVAL

Loterie Nationale

Table des matières

1. Informations générales ---------- p 3
2. Historique ---------- p 4
3. Missions et public cible ---------- p 5
4. Valeurs ---------- p 6
5. L'accueil ---------- p 8
6. Le plan d'accompagnement ---------- p 10
7. Soutien au dynamiques sociales ---------- p 17
8. Convention et Participation financière ------- p 20
9. Des actions communautaires de sensibilisations et réflexions aux besoins des personnes adultes en situation de handicap mental p 21
10. L'habitat groupé 37 rue Docteur Edgard Maes ---------- p 22
11. L'équipe ---------- p 24
12. Réseau ---------- p 27
13. Outils pédagogiques ---------- p 28
14. Références bibliographiques ---------- p 31

1. Informations générales

Service agréé partiellement subventionné par l'AVIQ - numéro : SAC 101
APE Secteur Non-Marchand – NM 12122
N° d'Entreprise 0442994644

Siège Social
Maison Communale
75 avenue de Merode
1330 Rixensart

Siège d'activités
37/0 rue Docteur Edgard Maes
1330 Rixensart

Tél : 02/6522333
Fax : 02/6522333
Courriel : information.vdc@gmail.com
Site Web: https://sites.google.com/site/valdescoccinellesasbl/

Conseil d'Administration – 8 mai 2019

Madame Céline Bernard,
Madame Marie-Eve Dodémont,
Madame Béatrice de Locht **(Secrétaire),**
Monsieur Etienne Dubuisson,
Monsieur Didier Helleputte (**Vice-président**),
Monsieur Roland Pietermans **(Président)**,
Monsieur Gaëtan Pirart **(Trésorier),**
Monsieur Michel Waesmans,
Madame Bénédicte Wintquin.

Observateurs :
Madame Catherine Detroyer
Monsieur Christian Chatelle
Monsieur Renaud Hermal

Experts Métier :
Monsieur Thierry Ghobert
Monsieur Jean-Pierre Falque

Direction :
Monsieur Luc Delvaux

2. Histoire et bâtiments

1989 - Un groupe de parents d'adultes en situation d'handicap mental prennent la décision de créer un ensemble de studios et un centre occupationnel : l'asbl Val des Coccinelles est créée.
1994 - Le CPAS de Rixensart cède à l'asbl Val des Coccinelles, sous forme de bail emphytéotique d'une durée de 49 ans renouvelable, une parcelle de terrain située en retrait de la rue de Messe.
2002 - Un plan communal reprend un projet de logements sociaux spécifiques pour personnes en situation de handicap mental, attribué à la SCRL Notre Maison. La Région wallonne retient le projet du Val des Coccinelles lors de sa séance du 7 novembre 2002.
Le bail est par conséquent, transféré à 'Notre Maison Société de Logements de Service Public'.

2006 - Les travaux démarrent en septembre.
2009 - Obtention d'un subside de fonctionnement auprès de l'AWIPH (AVIQ) et d'un subside à l'emploi à la Région wallonne. Ceux-ci permettent d'engager 2 travailleurs et d'accompagner 15 personnes.

La Région wallonne subventionne également l'aménagement d'une cuisine commune.

2010 - Le bâtiment 37 rue Docteur Edgard Maes (anciennement 25c rue de Messe) est désormais opérationnel.

Il s'agit d'un habitat groupé de 15 logements, d'espaces communs et de bureaux. Il est le résultat d'un beau partenariat entre une asbl privée, initiatrice du projet, la société de logement Notre Maison SCRL maître d'œuvre et propriétaire du bâtiment, le CPAS de Rixensart qui a cédé le terrain via un bail emphytéotique et la commune de Rixensart locataire du bâtiment.

Afin de garantir de consolider l'asbl et de répondre à des problématiques administratives, l'asbl devient une asbl communale.

L'asbl engage un coordinateur et une éducatrice qui ensemble, ouvrent la voie à l'occupation du bâtiment. Un projet de service original est adopté en juin et les premiers accompagnements commencent au 1er août en même temps que les premières occupations des logements.
Fin d'année l'asbl accompagnera 16 personnes, dont 15 à partir des logements du 37 rue Docteur Edgard Maes.

2011 - Inauguration du service en janvier.

Les agréments et subsides qui en dépendent sont reconduits à durée indéterminée.

Un troisième travailleur est engagé à mi-temps.

2018 – En juin, afin de renforcer l'asbl, l'AG marque son accord pour entamer un processus de rapprochement avec le Foyer de l'Amitié asbl situé à Rixensart. Ce rapprochement vise à consolider les deux entités afin de renforcer les services offerts à leurs publics.

Fin décembre, l'asbl accompagne 18 personnes dont 14 au sein de l'habitat groupé.

2020 – Au 1er janvier l'asbl été reconnue comme service d'accompagnement par l'AVIQ. Ce qui permet de renforcer ses actions via un cadre de fonctionnement plus clair.
Le 17 mars, le numéro du bâtiment et le nom de la rue ont été modifié, l'habitat groupé à la base du projet et nos bureaux se trouve à dater de ce jour, au 37 rue Docteur Edgard Maes.

2. Missions et public cible

Le Val des Coccinelles asbl s'est donné comme missions de permettre à des personnes de plus de 18 ans en situation de handicap mental, de vivre au sein d'un logement qui leur est propre. Pour ce faire, au-delà d'un accompagnement classique, elle participe au développement de projets de logements groupés, garantit une permanence hebdomadaire et soutient un ancrage social.

L'asbl a développé son activité sur la commune de Rixensart mais peut également intervenir dans les communes avoisinantes situées en Brabant wallon.

Statutairement l'asbl peut s'engager dans les buts suivants :

« L'association a pour but de participer, seule ou avec d'autres organismes, à la création de centres d'hébergement pour adultes handicapés mentaux et, si nécessaire, à la surveillance et à la gestion de ces centres. L'association peut poser tous actes nécessaires et utiles à la réalisation de ce but. L'association peut posséder tous les biens meubles et immeubles nécessaires et utiles à la réalisation de son objet et recevoir tous dons et legs en se pourvoyant des autorisations requises dans les termes et limites déterminés par la loi. »

« L'association a également pour but, dans le respect de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées et des principes énoncés par le Code wallon de l'action sociale et de la santé, de répondre aux demandes d'aide de la part de personnes adultes en situation de handicap physique, mental ou sensoriel. L'association dans le cadre et les limites de son projet de service, peut intervenir dans tous les domaines, et notamment en matière de vie sociale, de logement, de travail, de gestion budgétaire, de loisirs, etc. Pour réaliser cela, l'association peut faire appel à des collaborations et peut réaliser des investissements. »

3. Les valeurs

Toutes les actions du service se veulent portées par les valeurs suivantes. Celles-ci s'inscrivent dans un courant qui place la personne accompagnée au centre de sa vie et de la société.

La personne porteuse d'un handicap est avant tout une personne

Cette valeur réaffirme l'égalité des droits et devoirs pour tout un chacun.
L'asbl se doit de prendre en compte cette réalité qui implique pour elle :

- de penser ses actions de telle manière à respecter l'entièreté des droits ;
- de penser ses actions dans un cadre culturel et social qui fait sens pour tout un chacun.

Faire avec la différence

Cette valeur renvoie au fait que nous sommes tous différents et que ces différences sont sources de richesses individuelles et collectives. Concrètement, chacun se doit d'être écouté, reconnu et soutenu dans ses différences, au-delà du handicap, dans ses difficultés et compétences.

La personne est auteur et acteur de sa vie

Par cette valeur, l'asbl souhaite mettre en avant le droit de chacun à :
- s'imaginer et se projeter dans un futur qui est le sien et qu'il choisit ;
- agir sur son environnement, par ses activités, sa présence aux autres ;
- assumer ses actes, d'en tirer expérience, de sentir la réalité du monde et par là, alimenter ses rêves.

Concrètement le service doit offrir tous les espaces possibles pour permettre à son public de s'impliquer dans leur vie. Il doit également veiller à ne pas imposer ses visions, rêves et désirs.

La confrontation à la réalité

Cette valeur sous-entend pour l'asbl que la confrontation à la réalité est dans la plupart des cas, source de développement et de bien-être.
Par « réalité » nous entendons les limites physiques, sociales, juridiques et les obligations ou devoirs qu'elle entraîne.

Concrètement ceci implique que le service se veut soutenant et garant de cette confrontation à la réalité.

Nous sommes des êtres sociaux

Toute personne pour vivre, a besoin d'être en relation à l'autre.

Concrètement, le service veillera à la qualité du réseau social de chacun et développera ainsi des dynamiques facilitant son intégration sociale au sens large du terme (amis, travail, famille, amour, politiques, …).

Le service veillera également à la qualité de sa propre relation avec son public.

La place de la famille

La famille fait partie intégrante de la vie de chacun et de ce fait, elle se doit d'être reconnue et rencontrée.

De ce fait, l'équipe considère les familles comme des partenaires centraux.

4. L'accueil

1. La rencontre

Venir à la rencontre de notre service, c'est avant tout, mettre en avant le désir d'être accompagné dans la réalisation de certains de ses projets de vie.

Afin de faciliter cette rencontre, le service va veiller à informer au mieux, sur ses possibilités d'actions et sur sa manière de travailler.

Nous présentons l'asbl au travers de son histoire, ses missions, ses valeurs, ses objectifs et son équipe.
Nous présentons également les espaces communs et le concept d'habitat groupé tel qu'il est vécu dans le bâtiment 37 rue Docteur Edgard Maes.
Nous présentons enfin un exemple de convention d'accompagnement et le Règlement d'Ordre Intérieur de l'asbl qui reprend les conditions d'accès et les modalités de décisions.

Cette rencontre est ouverte aux questionnements des candidats mais aussi à nos propres questionnements pour sonder la bonne compréhension du projet.
Il s'agit également d'avoir une première représentation des attentes de la personne afin de pouvoir estimer l'intensité et la durée de l'accompagnement que nous nous engagerions à mener.

Pour les personnes qui cherchent à obtenir un logement à proximité de nos bureaux, nous insistons sur le fait que ceux-ci ne conviennent pas pour garantir un suivi quotidien ou exercer toute forme de surveillance. Dans la mesure du possible, nous leur organisons une visite d'un logement et un échange avec son locataire. Et nous leur fournissons à la demande un exemple de contrat de bail et de règlement d'ordre intérieur émis par la commune de Rixensart.

Cet accueil ne doit pas nécessairement ce faire en une fois, et peut suivant les besoins de chacun porter sur plusieurs rencontres.

Une fiche est ouverte pour chaque candidat rencontré. Elle reprend les informations administratives de base ainsi que les grands axes de l'accompagnement demandé.
Ces fiches sont conservées dans une farde spécifique à l'accueil.

2. Les conditions d'accès

Il s'agit pour pouvoir être accompagné par notre service :

- d'avoir un handicap reconnu par l'AVIQ (Accord de prise en charge) ;
- d'avoir 18 ans accomplis ;
- d'avoir besoin d'un soutien spécialisé quant à son projet de vie du fait de son handicap ;
- d'avoir un suivi approprié ou pouvant se mettre en place en cas de troubles associés.
- d'être partie prenante, ainsi que ses représentants légaux éventuels d'une convention avec le service Val des Coccinelles.
- Pour les personnes qui désirent vivre au sein de l'habitat groupé, de pouvoir vivre au quotidien sans que cela ne soit une source d'angoisses trop importante et sans mettre sérieusement en danger sa personne, autrui, ses biens ou les leurs.

3. Les modalités de décisions

À la suite de l'accueil, il est demandé au candidat de s'exprimer quant à son désir d'être accompagné ou non par notre service et également s'il désire être locataire d'un logement au sein de l'habitat groupé.

L'acceptation d'un candidat par le service ce fait de la manière suivante :

En dehors de l'accès au logement, la décision de commencer un accompagnement se prend en équipe sur base de ses moyens.

Tout refus d'accompagnement sera motivé. Une liste d'attente sera tenue si le projet d'accompagnement correspond à ce que peut offrir le service mais qu'il ne dispose du temps nécessaire pour le réaliser dans l'immédiat.

Si la demande porte également sur la location d'un logement au sein du 37 rue Docteur Edgard Maes, sur proposition de l'équipe, c'est le conseil d'administration de l'asbl qui arrête la décision de prise en charge.

Quatre critères de priorité interviendront dans ce choix :

- Le fait d'être domicilié à Rixensart.
- L'ancienneté de la candidature.
- Le caractère urgent de la candidature.
- Le fait d'être déjà bénéficiaire du service.

5. Le plan d'accompagnement

Le plan d'accompagnement est le document de référence qui engage le service via un de ses intervenants et de la personne bénéficiaire. Il est composé d'un document qui reprend les demandes de soutien, les objectifs visés, les moyens imaginés ainsi qu'un agenda évaluatif.

1. La réalisation du plan d'accompagnement

Le premier plan d'accompagnement sera réalisé à la suite de l'accueil et à l'accord des deux parties de travailler ensemble.

Ce plan se co-construit avec les personnes présentes, autour de la place du désir, avec l'aide de nos thématiques de références.

Les personnes présentes

Lors de la construction du plan d'accompagnement, seront au moins présents la personne concernée et un intervenant. Ils décideront ensemble de convier d'autres personnes ressources qui au vu de leur connaissance de la demande ou de l'évolution de celle-ci pourraient leur paraître utiles.

Lors de la réalisation du plan d'accompagnement, un temps sera ouvert pour identifier le réseau de la personne et comprendre le rôle joué par les personnes ou institutions qui le composent.

La place du désir

Il va s'agir d'interroger la personne et les personnes ressources sur leurs désirs, en prenant soin de faire la part des choses entre les désirs de la personne et ceux d'autrui, pour elle ou pour eux.

Ces questions portent au moins, sur ses projets de logement, d'activités, de loisirs, de relations socio-affectives et de santé.
La rencontre des désirs est essentielle car elle nous permet de rentrer dans les représentations de la personne et de ses personnes ressources et donc d'augmenter la qualité de nos échanges et ainsi la pertinence de notre intervention.

Les thématiques

Il s'agit d'un ensemble de points renvoyant à tout ce qui fait notre quotidien. Pour chacun d'entre eux, l'intervenant va demander à quel niveau il peut être en soutien direct ou indirect (via la mise en place d'autres services à la personne).

Nous trouverons, par exemple, dans ces thématiques, le fait d'avoir besoin d'aide pour préparer ses repas, le fait de pouvoir se déplacer, le fait de pouvoir défendre ses droits, etc.…
Il s'agira alors pour la personne et l'intervenant d'analyser les demandes au travers des questions suivantes :
- Le service doit-il intervenir dans les thématiques suivantes ? S'agit-il de demandes propres ou des personnes ressources ? Y a-t-il un accord de la personne ?
- Sur la thématique pointée, quel est l'objectif de la demande ?
- Quelles sont les stratégies qui pourraient être proposées pour atteindre ces objectifs ?
- Quel est le cadre évaluatif pour ces stratégies (timing, qualité et/ou quantité) ?

Ce travail donnera lieu à un dossier de synthèse qui reprend les objectifs retenus, les moyens que l'on pense devoir y consacrer, le calendrier de réalisation et le cadre d'évaluation.

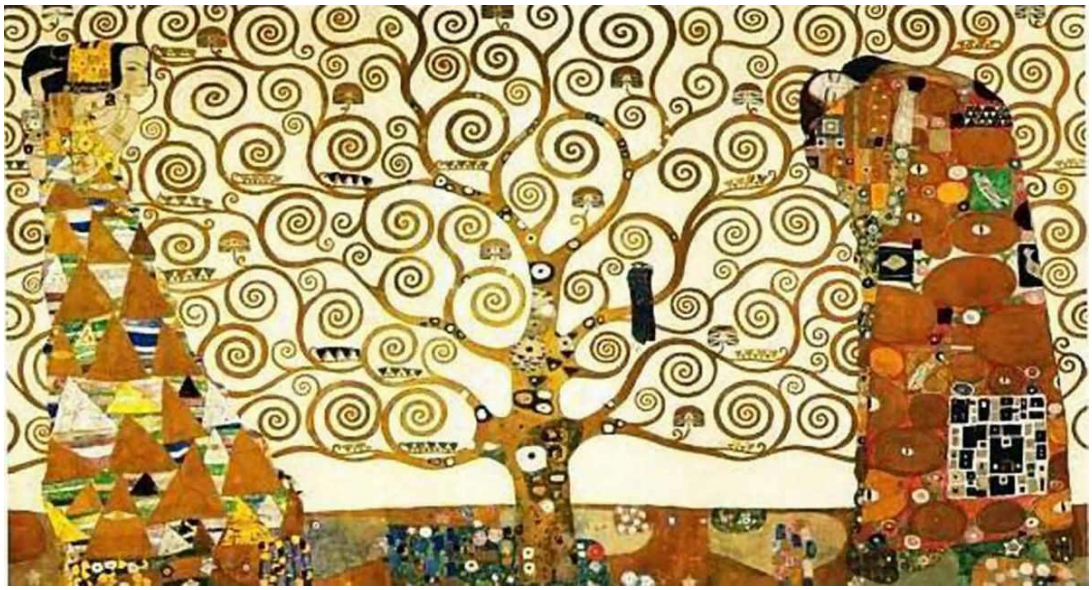

2. Suivi du plan d'accompagnement

Le moment fort de cet exercice est le passage d'un objectif de soutien énoncé à la matérialisation de celui-ci. Ce passage est parfois accompagné d'une conscientisation que ce besoin n'en est peut-être pas un pour lui, mais plutôt un besoin lié à sa famille, aux normes sociales.

Pour chaque objectif, l'idéal sera de rechercher le service qui sera le plus à même à y répondre.
Ce n'est que par l'absence de ces services que l'équipe fournira elle-même une solution alternative :

- soit en constatant l'absence de solution à ce jour et en ce lieu. Il s'agira alors de travailler un éventuel deuil et l'émergence d'objectifs alternatifs ;
- soit en répondant elle-même à cet objectif ;
- soit en développant un projet pouvant répondre à cet objectif.

Voici quelques exemples d'objectifs que nous rencontrons régulièrement :

a. Suivi à domicile de l'ordre et de l'hygiène

- Mise en place d'un service pouvant réaliser des tâches que les personnes ne peuvent plus faire ou qu'elles ne veulent pas faire (lessive, repassage, nettoyage des fenêtres, …).
- Le suivi des dates de péremptions des aliments.
- Apprentissage de tâche telle que nettoyer les vitres.

Les partenaires les plus présents à ce niveau sont les aides familiales.

b. Soutien aux activités et à la vie socio-affective

Ce point est très large et recouvre des notions aussi variées que de trouver un club de natation ou de rester dans le monde du travail mais aussi et surtout soutenir l'inscription sociale de la personne en tant qu'auteur et acteur de sa vie.

Notre action consiste principalement à faire lien avec des employeurs, des centres de jours, des organisations pour personnes en situation de handicap ou non qui pourront répondre à ces besoins. Il s'agit également quand cela est nécessaire, de se positionner comme tiers avec ces structures afin de soutenir la présence des personnes en leur sein.

Nous agissons également en soutenant des activités portées par les personnes elles-mêmes. L'intervenant vise à permettre à la personne d'expérimenter la gestion de projets à portée sociale comme l'organisation d'une sortie culturelle, d'un week-end de détente ou encore d'une soirée d'anniversaire.

L'intervenant peut également proposer certaines activités avec le souhait que les personnes s'y retrouvent et y prennent intérêt.

Le service favorise les relations et l'implication sociale via ses réunions, le repas commun hebdomadaire, son soutien aux activités spécifiques, etc.

Ces points seront développés un peu plus en détail au chapitre suivant.

c. Aide à la gestion financière

Deux actions sont généralement menées à ce niveau :

- La première consiste à faire tiers entre les personnes et leur administrateur de biens, généralement à la demande des administrateurs de biens ;
- La deuxième consiste à aider à se positionner par rapport aux prix des biens et services via, entre autres, un accompagnement au magasin ou des réflexions quant à des publicités.

d. Aide à la gestion administrative

Nous servons d'interface avec les différents services administratifs et ce à différents niveaux :

- soit nous sommes l'interlocuteur pour la personne ;
- soit nous informons la personne sur le service ;
- soit nous faisons tiers entre le service et la personne en permettant au service de nous appeler face à des difficultés rencontrées avec la personne.

e. Soutien médical et paramédical

Notre action va de la simple sensibilisation à un accompagnement de proximité dans des situations difficiles telles qu'une hospitalisation, en passant par le rappel de rendez-vous médicaux ou encore à la mise en lien avec des intervenants médicaux ou paramédicaux.

f. Soutien à l'alimentation

Ce soutien peut prendre différentes formes telles que :

- L'apprentissage de la réalisation de repas.
- La réalisation de listes de courses et l'aide aux choix en magasin.
- La mise en lien avec des services traiteurs ou des lieux de prises de repas.

g. Aide aux déplacements

Notre action consiste souvent en une explication ou une recherche de moyens de déplacement. Nous pouvons également accompagner la personne pour l'apprentissage de nouveaux trajets.

h. Soutien aux droits de la personne

Il s'agit généralement d'aider la personne à intégrer et faire valoir ses droits.
Ce point se traite souvent en réunion des bénéficiaires.
Durant cette réunion nous pouvons aborder des thèmes tels que des questions sur les élections, la mendicité, les fouilles corporelles à la sortie de magasins etc.
Nos discussions visent généralement à la mise en place de points de repères qui permettent aux personnes de mieux gérer ces situations.

k. Présence

Tant au sein de l'habitat groupé qu'à l'extérieur, l'équipe accompagne des personnes qui, sans nécessairement avoir des demandes précises, ne peuvent envisager de pouvoir vivre en dehors de tout cadre familial ou institutionnel.

Ces personnes ont un besoin de présence et d'interpellation de l'équipe, qui ne peut souffrir de grandes absences ou d'un système de rendez-vous un tant soit peu rigide.

Les personnes sont rencontrées dans leurs besoins par le concept de présence que le service a développé depuis sa création en 2010.
Cette présence est formalisée via une permanence tous les jours de la semaine, hors week-end et jours fériés, de 15h à 19h (le vendredi de 14h à 17h).

Ce temps vise à leur permettre de venir partager leurs tensions, que celles-ci soient positives comme le plaisir d'avoir participé à une chouette sortie dans son centre de jour, négatives comme le fait de s'être fait insulter dans les transports en commun ou administratives comme le fait de gérer un courrier reçu de sa mutuelle.
Celles-ci seront traitées suivant les situations par de l'écoute, de l'information ou encore un temps de réflexions partagées.

Ce temps de présence est également un cadre symbolique. En effet, le fait de savoir qu'en cas de besoin ils peuvent nous rencontrer ou nous téléphoner, permet à la plupart d'entre eux et à leur famille d'envisager leur vie en dehors d'un cadre familial ou d'une « institution ».
Ces moments sont particulièrement importants pour les personnes en transition ou qui ont peu, voire pas, de réseau social.

3. Evaluation du plan d'accompagnement

Le plan d'accompagnement sera évalué au minimum annuellement. Il pourra également être revu si des changements importants se présentent dans la vie de la personne.

Cette évaluation se fait en trois temps et sert de clôture au plan d'accompagnement en cours :

1er tps - Il s'agit de contempler le chemin parcouru. C'est un travail de construction d'une mémoire commune pour la personne et l'intervenant. Ce rappel permet outre de se remémorer les demandes, de contextualiser le travail d'intervention et ce en vue de faciliter l'évaluation proprement dite.

2ième tps - Il s'agit pour chaque demande, de comparer l'objectif de départ avec la situation au moment de l'évaluation. Il en adviendra des constats de résultats qui pourront être discutés sur deux axes, d'une part celui de la satisfaction qu'il procure, d'autre part de la pertinence des moyens utilisés.

3ième tps - Il s'agit de redéfinir un nouveau plan d'accompagnement qui intègre dans l'analyse des besoins les éléments mis à jour par l'évaluation.

4. Fin de l'accompagnement, réorientation et préavis

L'accompagnement prend fin une fois le plan d'accompagnement réalisé et qu'aucun autre plan ne vient le remplacer.

Il se peut également que la personne décide d'arrêter quel que soit le niveau d'avancement de son plan d'accompagnement. Cet arrêt sera soit formel dans son chef, soit plus insidieux. Il s'agira dès lors pour l'intervenant avec le soutien de l'équipe de le reconnaître. On veille dans la mesure du possible à organiser une dernière rencontre évaluative afin de se dire au revoir et idéalement pouvoir mettre des mots sur cette fin du processus.

L'équipe peut également décider de l'arrêt d'un accompagnement. Cet arrêt doit être notifié par écrit à la personne et à son éventuel représentant légal et reprendre les raisons qui poussent à cette décision. Il doit également être dans la mesure du possible accompagné de mises en liens avec d'autres services ressources pour le bénéficiaire.

Cet arrêt fait suite à un des points suivants :
a) Quand le service à la conviction que le comportement de la personne constitue une menace physique, morale ou matérielle importante pour lui-même ou son entourage et son environnement et que les compléments ou transfert d'accompagnement vers un cadre de prise en charge plus spécifique (service résidentiel, suivi psychiatrique, …) sont refusés.
b) Quand le service constate son incapacité à répondre à une demande.
c) Quand les conditions administratives liées à l'accompagnement ne sont plus satisfaites malgré deux rappels officiels et le soutien possible du service pour ce faire. Sont repris dans ce point, le non-paiement liés aux frais de l'accompagnement et à la part contributive, l'absence d'accord de prises en charge de l'Aviq, … et tout autre point du même ordre.
d) Enfin la force majeure, tel un déménagement à distance de l'asbl ou le décès de la personne marque également la fin de l'accompagnement.

Si la personne loue un logement au sein du 37 rue Docteur Edgard Maes (ou tout autre logement conventionné avec l'asbl), cet arrêt doit intégrer le fait de renoncer à la location du logement. Dans ces moments de transitions, le service restera présent et s'efforcera si nécessaire à lui assurer, dans les meilleurs délais, un cadre de vie adapté à ses besoins et aspirations.

5. Procédure de plaintes

En cas de désaccord avec le fonctionnement du service et/ou d'un ou des intervenants, le bénéficiaire peut s'adresser à des structures internes ou externes au service :

Internes

Les personnes et leurs personnes ressources peuvent s'adresser au Président du Conseil d'Administration, au coordinateur du service ou encore à un intervenant en qui ils ont gardé leur confiance.

Externes

Les personnes et leurs personnes ressources peuvent s'adresser :

- au service audit et contrôle de l'AVIQ (071/20.57.11) ;
- à la police surtout dans les situations urgentes ou très graves (112) ;
- au Bourgmestre ou l'échevin en charge de la personne handicapée à Rixensart (02/634.21.21).

6. Soutien aux dynamiques sociales

Le service veut garantir aux personnes, la possibilité d'avoir une vie sociale. Pour ce faire, nous proposons actuellement trois espaces/temps :

le repas commun,
les réunions,
les activités spécifiques.

a. Le repas commun

Chaque semaine le service propose un repas commun auquel tous les bénéficiaires du service qui le souhaitent participent. Celui-ci se tient généralement entre 19 et 20h et compte un plat.
Le choix du repas est laissé à l'appréciation de ceux qui sont présents pour le réaliser.

Ce repas est généralement cuisiné par un membre de l'équipe aidé à l'occasion par des bénéficiaires qui le désirent. Une tournante est organisée pour le rangement et la vaisselle.
A travers ce projet, l'équipe vise à sensibiliser les personnes à une alimentation variée, de qualité, propice à bonne santé.
Mais le repas commun permet surtout aux personnes d'avoir un lieu et un temps où elles peuvent rencontrer leurs voisins éloignés ou non et par là, sortir d'un éventuel isolement.
A ceci s'ajoute, à la demande, un repas festif, co-réalisé par les bénéficiaires et un intervenant. Il est généralement suivi d'une animation, comme par exemple, une soirée dansante, un film, une sortie, …

b. Les réunions

A ce jour, il y a trois types de réunions proposées aux personnes accompagnées par le service :

La réunion du 37 : +/- 2x par mois ;
La réunion asbl : au moins 1x par an ;
Les réunions thématiques : à la demande.

i. La réunion du 37

Elle concerne principalement les habitants du 37 rue Docteur Edgard Maes et vise trois buts :

+ Soutenir le « vivre ensemble » en étant un lieu de réflexion quant aux problématiques que les personnes peuvent rencontrer dans leurs interactions quotidiennes avec les autres.
+ Développer des projets communs porteurs de sens pour les personnes, tels que les projets développés au point c. « activités spécifiques des bénéficiaires ».
+ Partager les préoccupations de chacun et y apporter des réponses collectives. Une réflexion sur la sécurité et la prévention s'inscrit dans ce cadre une fois par mois. Il s'agit également de partager les informations concernant les partenaires, la politique, etc.

L'animation de la réunion est réalisée par une personne élue pour ce faire. Un membre de l'équipe assiste l'animateur et le secrétaire dans leurs tâches.

ii. La réunion asbl

Il s'agit d'une réunion qui a pour but de présenter le cadre de l'asbl aux bénéficiaires du service et d'évaluer celui-ci. Cette réunion est présidée par un bénéficiaire élu pour l'occasion.
Cette réunion doit avoir lieu au moins une fois par an, ainsi qu'à chaque fois que des projets de modifications du cadre de l'asbl sont mis à l'étude.
Tout est mis en œuvre pour faciliter la présence de tous les bénéficiaires et des membres de l'équipe à cette réunion.

iii. Les réunions thématiques

Ces réunions rassemblent les personnes qui le souhaitent autour d'une thématique demandée. Elles sont coordonnées suivant les opportunités par un bénéficiaire et/ou un membre de l'équipe.
La thématique peut être présentée par un invité extérieur, un bénéficiaire du service ou un membre de l'équipe.

c. Les activités spécifiques

Les intervenants, afin de soutenir cette vie sociale, peuvent être amenés, de manière récurrente ou non, à proposer à l'ensemble des personnes ou à une partie d'entre eux des activités spécifiques.

Cet objectif n'est pas du tout prioritaire et ne constitue en rien une base pour le projet. Il s'agit d'un complément facilitateur à l'intégration sociale qui se doit d'être régulièrement évalué afin d'éviter qu'il ne vienne freiner les désirs d'engagements sociaux en dehors de ce cadre.

Actuellement l'équipe mène la tenue de trois activités :

- *Un séjour d'une semaine à la mer du Nord* : Il s'agit de favoriser la possibilité de prendre quelques vacances dans un lieu que l'on vise à devenir familier. L'objectif reste qu'à terme, les participants puissent envisager d'aller par eux-mêmes profiter de ce temps hors de leur quotidien. L'équipe offre sur place une présence ainsi qu'un soutien à l'organisation de visites ou activités.

- *La journée des voisins :* Elle a lieu fin septembre début octobre et a comme objectif depuis l'ouverture de l'habitat groupé et du service d'offrir un lieu d'échange et de convivialité pour les personnes, leur famille, amis et voisins.
  L'organisation repose sur des équipes mixtes de bénéficiaires, sympathisants et membres de l'équipe.

- *La fête de fin d'année* : L'objectif est de rassembler tous les bénéficiaires du service qui le désirent autour d'un projet festif pour marquer la fin de l'année. L'organisation de cette fête repose sur différents groupes de travail soutenus par un membre de l'équipe. Chaque groupe gère un des aspects des festivité (l'animation, décoration, repas, bar, etc.).

7. **Convention et participation financière**

La Convention d'accompagnement présentée lors de l'accueil et qui engage les deux parties reprend :

- Les coordonnées de deux parties ;

- L'engagement des deux parties ;

- La date de référence de début d'accompagnement ;

- Une référence au projet de service ;

- Une référence au règlement d'ordre intérieur de l'asbl ;

- Le point sur les frais liés à l'accompagnement

La part contributive mensuelle (36.42€ à la date du 1er juillet 2018) à indexer selon les dispositions de l'arrêté du Gouvernement Wallon ;

a) Les éventuelles avances faites par le service pour compte du bénéficiaire, les honoraires des médecins, les frais pharmaceutiques ;
b) Les factures de tous biens ou services commandés par le bénéficiaire, dans le cadre d'un accord préalable de son représentant légal ou commandés par celui-ci, dans la mesure des avances faites par le service ;
c) La participation du bénéficiaire aux activités payantes – ex. atelier cuisine, sortie cinéma … - organisées par le service.

Ces frais liés à l'accompagnement sont payables dans le mois de la réception de la facture.

Le service n'est pas responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des biens, linges, objets personnels et valeurs du bénéficiaire.

- La procédure de préavis et de fin d'accompagnement.

9. Des actions communautaires de sensibilisations et réflexions aux besoins des personnes adultes en situation de handicap mental.

A notre échelle, l'équipe est présente à différents lieux :

La commission subrégionale de l'AVIQ secteur handicap, du Brabant wallon : nous y fournissons un travail de relais entre notre perception des besoins des personnes en situation de handicap et l'administration et le pouvoir politique.

Le réseau 107 en Brabant wallon : nous fournissons également un travail de relais entre notre perception des besoins des personnes en situation de handicap souffrant de trouble en santé mentale et l'administration et le pouvoir politique.

La commune de Rixensart : nous nous positionnons en partenariat avec le Foyer de l'Amitié asbl comme relais à la population sur les questions concernant les besoins et services des adultes en situation de handicap mental.

Le réseau d'habitat groupé à finalité sociale : nous y sommes présents pour témoigner de notre activité et soutenir de nouvelles initiatives privées ou publiques.

Lors de salons ou expositions spécialisés ou spécifiques tel que Rixenfête et le salon - l'école et puis après - : nous y sommes présents en partenariat avec le Foyer de l'Amitié pour présenter nos actions et répondre aux différentes questions des publics concernés.

10. L'habitat groupé 37 rue Docteur Edgard Maes

Ce bâtiment comprend 13 studios, 2 appartements, une salle polyvalente commune, une cuisine commune, toutes deux équipées par l'asbl, deux espaces bureaux, plusieurs espaces techniques et sanitaires. Il est entouré de parkings et de jardins ainsi que d'un chalet de rangement (2012). Il est situé dans le prolongement des appartements service de la maison de repos du CPAS de Rixensart, à l'arrière du Ravel dans un joli écrin de verdure tout en étant à proximité de nombreuses commodités (Tec, commerces, restaurants, …).

Un des appartements était à la base prévu pour une conciergerie, mais l'idée au lancement du projet a été abandonnée. Cet appartement est actuellement loué par une personne âgée qui profite pleinement du soutien qu'elle peut recevoir et donner au sein de l'habitat groupé.
Les espaces bureaux sont quant à eux loués à l'asbl Val des Coccinelles.

La cuisine sert à la préparation de repas communs, de cuisine pour le personnel et de cuisine pour les autres locataires quand ils ont besoin de cuisiner en grande quantité ce que généralement leur cuisine individuelle ne permet pas.

La salle polyvalente offre non-seulement à l'asbl un espace récréatif, de réunion et de repas, mais également à tous les locataires, un espace pour se retrouver pour les réunions des locataires et d'éventuelles activités récréatives telle une soirée festive ou dans un cadre plus privé (Fête de famille, etc…).

Le bâtiment dispose à ses extrémités de deux parkings permettant à une vingtaine de véhicules de prendre place. Un des parkings réalisés sous forme de place est un endroit idéal pour des festivités telle que notre fête des voisins.

Les locataires ont également accès aux terrains entourant le bâtiment dont la partie la plus intéressante est constituée d'une terrasse et d'une pelouse située au centre du bâtiment. Cet espace est investi, par beau temps, pour les réunions et les repas communs. Il est à la disposition de tous et il y est également possible d'y faire sécher son linge.

L'asbl a un rôle d'interface entre la commune et les différents candidats locataires du bâtiment. Elle garantit à la commune que les locataires sont bien en situation d'handicap mental. De ce fait, l'équipe intervient quand un logement est disponible, pour d'une part en faire sa publicité, rencontrer les candidats locataires, donner les informations administratives utiles à la réalisation du contrat par l'administration communale et mettre en relation le futur locataire avec l'administration.

Elle joue également un rôle de soutien à la coordination entre locataire via la réunion des locataires en lui garantissant une animation et un secrétariat.

Elle s'affiche enfin comme Bon Voisin présent et disponible en semaine principalement entre 16 et 20h. Le concept de Bon Voisin fait partie de nos outils socio-pédagogiques. Il s'agit pour l'équipe de soutenir et développer une culture d'entraide et de vigilance mutuelles au sein de cet habitat.

11. L'équipe

L'équipe est composée de trois intervenants socio-éducatifs dont un coordinateur à temps plein qui fait office de directeur. L'équipe peut être complétée durant l'année par un stagiaire en sciences humaines et/ou un bénévole.

Tous les membres de l'équipe sont soumis au secret professionnel.

Les membres de l'équipe sont polyvalents dans les différents rôles exercés au sein de la réunion (animation, secrétariat) ; en partant bien du principe que même s'il y a une fonction de direction, toutes les autres fonctions socio-pédagogiques au sein du service doivent pouvoir être assumées par chacun des intervenants socio-éducatifs.

a. Horaires

L'horaire de l'équipe permet au minimum à un intervenant de réaliser une permanence du lundi au jeudi entre 15h et 19h et le vendredi de 14h à 17h ainsi qu'à pouvoir assister à la réunion 25c qui a lieu actuellement entre 19h30 et 21h le premier et le troisième jeudi du mois.
Il permet également la présence de deux intervenants lors des repas communs hebdomadaires, actuellement les lundis entre 19h et 20h.

b. Réunion

L'équipe se réunit généralement une fois par semaine durant maximum 3h.
Cette réunion vise trois buts :
- S'informer sur ce qui se passe au niveau des accompagnements, des projets, du réseau mais également au niveau de l'équipe.
- S'organiser par rapport à la gestion des dossiers, timing et responsabilités.
- Décider des points qui demandent une décision d'équipe.

Les décisions prises ont généralement des impacts sur l'asbl, les personnes accompagnées et la vie privée des intervenants. Quand cela est nécessaire, l'équipe prend le temps d'analyser les situations au vu de ces impacts afin de poser des choix équilibrés.

c. Communication

La communication interne, entre les membres de l'équipe, et avec les bénéficiaires du service, repose sur différents supports.

Chaque intervenant dispose d'un Gsm de fonction ainsi que d'une adresse e-mail, ce qui lui permet de recevoir de l'information et d'éventuellement y réagir au moment opportun.
Il faut néanmoins préciser que le service n'est pas un service d'urgence et qu'il ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une absence de réponse rapide à un appel téléphonique ou à un mail.

Les intervenants disposent également d'un cahier de communication dans lequel ils annotent chaque jour, toutes les informations utiles dont celles récoltées auprès des bénéficiaires, dans le cadre de leur présence. Ce cahier leur sert également d'agenda de rappel. Chacun a une vision sur l'agenda de l'ensemble du service via le partage des calendriers individuels liés aux adresses e-mail.

Le service a également un site Internet dont une partie est réservée aux bénéficiaires ainsi qu'un compte Facebook.

La communication vers l'extérieur s'inscrit au-delà de notre site Internet, de notre compte Facebook et nos flyers, principalement sur deux axes, d'une part au niveau local, à Rixensart et ses environs, d'autre part au niveau sectoriel.

Il s'agit pour le service d'être connu par les différents partenaires et intermédiaires potentiels des bénéficiaires du service. Pour ce faire, dans la mesure de nos possibilités, nous nous inscrivons dans des groupes de travail et nous sommes présents à des évènements qui les concernent.

d. Evaluation du service et plan de formation

L'évaluation du service se construit au quotidien sur base de différentes sources :

- Les évaluations des plans d'accompagnement.

- Les évaluations des intervenants. Il s'agit d'un processus d'équipe annuel, où chacun questionne l'évolution de son projet professionnel en lien avec les besoins et obligations du service. Cela se traduit par une dialectique entre membres de l'équipe qui permet au final à chacun d'identifier des axes de développement professionnel.

- Les repères quantitatifs qui nous permettent de voir l'évolution dans le temps de nos trois principaux types d'actions et qui sont repris chaque année dans notre rapport d'activités. Le premier porte sur la tenue à jour des plans d'accompagnement, le deuxième sur notre présence lors des permanences en fin de journée et la troisième sur notre soutien à la vie sociale des bénéficiaires.

- Les réunions des bénéficiaires qui consacrent au minimum, une fois l'an, un temps à donner leur avis sur le service. Cela peut être fortement formalisé via un animateur externe et/ou des médias, ou plus léger suivant un tour de table. La plupart du temps, l'analyse porte sur un évènement précis, mais il peut également porter sur des dynamiques plus larges au niveau du service.

- Les retours implicites que l'on peut avoir de l'environnement, familles, partenaires institutionnels, etc.

- Les réunions d'équipe, dont nos supervisions et altervisions, où nous interrogeons nos pratiques et les résultats de celles-ci, et où nous questionnons nos cadres de références et nos dynamiques personnelles.

Une fois par an, une synthèse des besoins qui émergent de ses sources sera analysée. L'équipe en dégagera des besoins qu'elle priorisera. De là en découleront des projets de formations. A partir de ces projets, en accord avec les instances de gestion de l'asbl, se décideront des interventions.

12. Le réseau

L'accompagnement tel qu'il est proposé aux bénéficiaires du service, porte en soi la nécessité du travail avec un réseau de partenaires.
L'intervenant doit pouvoir avec chaque personne, faire émerger un réseau suffisant pour répondre à ses demandes.

Il faut noter que l'habitat groupé et les activités sociales, visent à la mise en place d'un réseau de soutien autour du concept de Bon Voisin développé au chapitre suivant.

Les partenaires sont également indispensables tant pour l'existence de l'asbl que pour la qualité de son service.
Ils interviennent dans un ou plusieurs domaines suivants : au niveau structurel (AVIQ, Province du BW, …) ; au niveau réflexif (Intervision interinstitutionnelles, Aviq, …) et au niveau des biens et services (CPAS, Colruyt, Administrateurs de biens, …).

Au sein de ses partenaires, deux se démarquent plus particulièrement, la commune de Rixensart et le Foyer de l'Amitié asbl.

La commune et le CPAS de Rixensart interviennent de multiples manières auprès de l'asbl. La commune forme le socle organisationnel de l'asbl, en tant qu'asbl communale la majorité des sièges au conseil d'administration lui est réservée. Avec le CPAS, elles offrent à l'asbl des supports fonctionnels via leurs différents services (social, location, travaux, juridique, ...).
La commune est également le bailleur des locataires du 37 rue Docteur Edgard Maes, dont l'asbl.

Enfin la Commune et le CPAS du fait de leurs fonctions de base et via des structures annexes aux services de la population, offrent des repères administratifs et des lieux de vie pour les personnes que nous accompagnons, ainsi que des lieux d'échanges et de réflexions pour l'équipe.

Le Foyer de l'Amitié est un ensemble de structures d'hébergements (SRA, SRNA et SLS) pour une vingtaine d'adultes en situation d'handicap mental à Rixensart. Dès 2010, des collaborations se sont mises en place entre les services. Ces collaborations ont évolué en des dynamiques de rapprochements et de complémentarités qui s'inscrivent de plus en plus dans la pratique des services. En effet nous partageons un même secrétariat social et service comptable, nous nous représentons mutuellement dans certaines instances ou évènements, nous sommes engagés dans des projets communs tant au niveau des services rendus qu'au niveau des équipes.
Il s'agit pour nous de renforcer les services aux personnes en situation de handicap mental à Rixensart, avec en point de mire, une continuité de services, tant au niveau de l'hébergement que des activités.

.

13. Les référents socio-pédagogiques

Le travail d'accompagnement de l'équipe se construit autour de différents référents socio-pédagogiques. Ceux-ci sont constitués des théories de références et/ou des modélisations de nos pratiques.

e. La socio-pédagogie institutionnelle

Ou comment être un service qui ne fait pas de tort ?
Ou comment être un service suffisamment bon pour permettre à ses bénéficiaires d'avancer au mieux dans leur vie ?
Il s'agit de penser la place de chacun, les processus de décisions, l'organisation physique des lieux, etc., en vue de ces deux objectifs.

Inspiré de la thérapie et de la pédagogie institutionnelle, le plan de service et tout ce qui y est institué doivent être porteurs d'émancipation des personnes.
Ce mode de fonctionnement implique, entre autres, la possibilité pour elles de se réunir pour discuter et décider d'éléments concernant leur vie et la manière dont le service fonctionne.

Cela implique également que les intervenants ne sont pas cantonnés à des tâches spécifiques mais qu'ils peuvent tous vivre les tâches de chacun. Cela implique enfin, dans leur chef, une conscientisation et une harmonisation entre les besoins privés, ceux des personnes et ceux de l'asbl.

f. Les paradigmes* socio-éducatifs de l'équipe

L'équipe se réfère dans sa manière d'être en relation à trois types de paradigmes socio-pédagogiques. Il faut comprendre, connaître et reconnaître ces trois manières d'être et d'interagir, afin de pouvoir vivre et utiliser chacune d'entre elles aux moments les plus opportuns.
Protéger – Rassurer
Il y a une perception de l'autre comme objet à protéger et de soi comme celui-qui sait. Ce mode de fonctionnement est, par exemple, très utile en situation de panique ou de danger externe.
Faire réfléchir – confronter
Il y a une perception de l'autre comme sujet et de soi comme quelqu'un qui va l'aider à se construire, à choisir ses chemins. Ce mode permet à la personne de prendre conscience de la réalité qui l'entoure, de s'affirmer en tant qu'individu pensant et agissant.
Faire avec – s'impliquer
Il y a une perception que l'autre et soi sont dans un même bateau et qu'il faut construire ensemble quelque chose qui va permettre à chacun d'arriver à bon port. Ceci permet à chacun des protagonistes de s'enrichir mutuellement de l'expérience de l'autre et de construire des connaissances communes. Ce mode est très utile pour soutenir la confiance en soi, le sentiment d'exister et le plaisir de vivre.

* paradigme : représentation du monde, manière de voir les choses

g. La logique de l'acteur

Dans un cadre culturel renforcé par la situation d'handicap mental, qui pousse chacun à rechercher à consommer et à s'occuper, il semble fondamental de développer une dynamique qui place la personne, non plus comme un consommateur mais comme un acteur de sa vie et de celle de ses proches.
Il s'agit ici de réaliser tout un travail d'appropriation ou de réappropriation de ce positionnement chez elle. Ce travail passe par le fait de l'impliquer dans ce qu'il fait, lui proposer des rôles sociaux, le valoriser dans ses réalisations, lui permettre de se confronter à la réalité, éviter les normes sociales stériles, soutenir son expression et lui donner du temps.

h. Confrontation à la réalité, valorisation et implication

L'équipe pense qu'il est essentiel pour chacun, de poser ou apprendre à poser des choix et de se confronter à la réalité pour le pire et le meilleur.
L'un et l'autre seront les briques qui permettent de conforter ses prises de décisions.
Le rôle des intervenants est loin d'être passif, il se doit au contraire d'être proactif en termes d'informations et de compréhension des représentations de chacun.
Ils doivent également être prêts dans les cas les plus extrêmes, à avoir une action sécuritaire ou à pouvoir lâcher prise.

La valorisation est utilisée comme soutien aux démarches des personnes. Celle-ci est beaucoup plus porteuse que les dynamiques sanctionnantes qui entraînent des replis sur soi, alors que la valorisation ouvre les champs des possibles et des rencontres. De plus, la capacité de l'équipe de sanctionner est extrêmement réduite à moins de tomber dans un arbitraire inacceptable. Par contre, la capacité de valoriser n'a pas de limite tant que les discours restent en lien avec la réalité.

Tout ceci nécessite que, face à n'importe quel problème ou défi, les personnes soient le plus possible impliquées. Ces implications permettent de nourrir la valorisation et la confrontation à la réalité. Elles sont également indispensables à la logique de l'acteur.

i. Le Bon Voisin

Le concept de bon voisin est surtout présent au sein de l'habitat groupé sis au 25c, rue Docteur Edgard Maes.

L'idée est simple et connue : rien ne vaut de bons voisins pour vivre en sécurité dans son quartier. Une culture d'entraide et de vigilance mutuelle au sein de cet habitat a été soutenue dès le départ. Pour autant, il s'agit bien d'être bons voisins et non amis obligés.

Cette dynamique fonctionne assez bien, et la plupart des locataires sait chez qui aller demander un

coup de main ou une information dans tel ou tel domaine. Les familles et amis qui sont proches de cet habitat sont également sollicitées comme bons voisins.

j. Rapport à l'autonomie

Le concept d'autonomie n'est pas mis en avant au sein de ce projet.
En effet, ce concept pourrait être source de contraintes faisant fi du droit des personnes. Si quelqu'un fait le choix de vivre dans un logement seul en dehors d'un cadre institutionnel ou familial, elle a le droit de choisir selon ses possibilités la manière dont elle va gérer sa vie. Va-t-elle appliquer ses connaissances, va-t-elle vouloir en acquérir de nouvelles, va-t-elle payer des personnes pour réaliser des tâches qu'elle n'a pas envie ou ne sait pas faire ? Tout cela est de son droit et tout positionnement dans un sens ou dans un autre se doit d'être bien réfléchi.

De la même manière il n'y a aucun intérêt à exiger un niveau de compétences de base pour pouvoir être suivi par l'équipe.
En définitive, cela s'inscrit dans la vigilance à ne pas, sous prétexte du handicap mental, augmenter les contraintes de vie qui pèsent sur les personnes en situation de handicap.

k. La pédagogie de l'ennui

Le service ne doit pas compenser les manques des personnes. Au contraire, ces manques se doivent d'être exploités afin de susciter le désir chez elles et leur permettre, chacun à leur rythme, d'exprimer leurs envies et de passer à l'acte en vue d'atteindre les objectifs qu'ils se donnent et ce faisant, à sortir de leur univers.

Les personnes ont souvent eu une prise en charge globale et ont tendance à attendre passivement que l'autre réponde à leurs besoins tout en développant généralement en parallèle des troubles « associés ».

La pédagogie de l'ennui permet à ces personnes d'être confrontées au vide et donc de laisser une place pour l'émergence d'un désir, d'actions et/ou d'une rencontre de l'autre.

C'est une des choses les plus difficiles dans l'action des intervenants conditionnés à aider et soutenir les autres. Pour eux, se mettre en position d'attente face à quelqu'un dans ce cadre est source d'une réelle tension.

14. Références bibliographiques

Ausloos, G. (2013). « La compétence des familles. Temps, chaos, processus ». Toulouse : Editions érès (1ère édition 1995).

Delvigne, F., Comment fonctionnes-tu mon cher collègue ? La réunion d'évaluation, Thérapie familiale, Genève, 2000, Vol. 21, N°2, pp. 155-165

Delvaux, L. (1999), L'éducateur spécialisé en quête de paradigmes éducatifs, Mémoire de licence non publié, Université Catholique de Louvain, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Louvain-la-Neuve.

De Groef, J., (2008) « Face à la vulnérabilité et à l'étrange, la singularité comme vecteur d'avenir », Journée d'étude.

De Hertogh, L. , Compte rendu du colloque pour les 20 ans des services de logements supervisés de l'asbl Saint-Alfred (ACIS) (2013) « Etre présent à l'autre ou la relation au service de l'identité et de l'autonomie. »

De Smet, N., (2006) Faire de la pédagogie institutionnelle, Article paru sur le site de l'asbl Le Grain (20/12/2006).

D'Ortoli, F. et Amram, M., (2001), La Neuville : l'école avec Françoise Dolto. Suivi de Dix ans après, Issy les Moulineaux, ESF.

Equipe des Studios SERESA asbl, (2010), Fondements philosophiques d'un projet de service de transition (SRT).

Longneau (2012), J.M. Voyage en autonomie n'est pas un voyage sans risque, colloque Soignies

Longneau, J. M. Et si l'autonomie était une illusion, Ethica Clinica, n°77, mars 2015.

Longneau, J.M., (2012), Plaisir de choisir, quels choix possibles dans la vie affective et sexuelle des personnes handicapées, Colloque

Longneau, J.M., (2011), Autonomie, entre risque et sécurité, Journée d'échange SRT

L'Entente, n°76, 4ième trimestre 2012, Les services de logements supervisés.

Meynckens-Fourez, M., Vander Borght, C. et Kinoo, P., (2011) Eduquer et soigner en équipe. Manuel de pratiques institutionnelles, Bruxelles, de Boeck.

Quelques textes qui peuvent nourrir le questionnement à propos de « L'Education Permanente, c'est quoi » (2004)

Vers une logique de l'acteur en travail social, Travailler le social 1997-1998 revue trimestrielle n°21.

Zribi, G. et Chapellier, J.L., (2005), Penser le Handicap Mental, Rennes, ENSP

(2008), Recommandation de bonnes pratiques professionnelles, Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux, France

Le Projet Pédagogique (2017) de La Cordée asbl, service d'accompagnement pour personnes en situation de handicap.